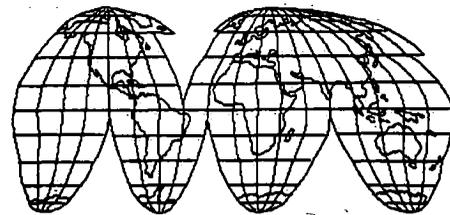


Du 27 avril au 3 mai 1995



**Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
Direction des communications sur la politique étrangère (BCF)**

(available in English)

**AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL  
COMMUNIQUÉS :**

**Mise à jour de la brochure *Bon voyage, mais...*  
destinée aux voyageurs canadiens**

**Le 3 mai 1995, n° 84**

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a annoncé la parution de la nouvelle édition de la publication *Bon voyage, mais...* Cette brochure contient une liste des missions canadiennes à l'étranger et fournit des conseils aux voyageurs sur de nombreux sujets pertinents comme les passeports, les visas, les soins médicaux, l'assurance-maladie, les services consulaires, etc. [...] *Bon voyage, mais...* est remise à chaque Canadien qui prend livraison d'un passeport. On prévoit ainsi en distribuer plus d'un million d'exemplaires. On peut de plus se procurer gratuitement la brochure ainsi qu'une bande vidéo sur les voyages et une affiche en composant le 1-800-267-8376 ou en écrivant à : InfoCentre, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2. Les voyageurs peuvent aussi obtenir des renseignements sur la situation dans un pays en particulier en composant le 1-800-267-6788.

**Réaction de M. Ouellet à la déclaration de l'Union européenne**

**Le 2 mai 1995, n° 83**

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a rejeté la déclaration faite par l'Union européenne (UE), qui critique l'attitude du Canada dans l'affaire du flétan du Groenland. « Le Canada n'a pas à s'excuser de ses actions dans le récent différend à propos du flétan. Le gouvernement du Canada s'est imposé à juste titre comme défenseur de l'environnement dans cette affaire. Tous les pays concernés par la conservation des ressources, y compris les pays de l'UE, devraient nous en être reconnaissants. Si le Canada n'était pas intervenu, le stock de flétan du Groenland aurait été pêché jusqu'à épuisement de la ressource du point de vue commercial », a déclaré M. Ouellet. M. Ouellet a souligné qu'à la suite de l'accord juste et raisonnable signé par le Canada et l'UE en matière de pêches, les parties devraient coopérer en vue de la mise en oeuvre de cet accord et s'efforcer d'améliorer les relations bilatérales dans leur ensemble. « Les relations qui unissent le Canada et l'UE englobent un large éventail d'intérêts et d'activités mutuellement avantageux, a ajouté M. Ouellet. Nos rapports ne reposent pas uniquement sur la question des pêches. Nous avons traversé une période difficile. Tournons-nous maintenant vers l'avenir et cessons de gaspiller notre énergie en récriminations. »

**Le gouvernement dépose la loi sur les armes chimiques**

**Le 1<sup>er</sup> mai 1995, n° 82**

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé la présentation au Parlement de la loi de mise en oeuvre de la Convention sur les armes chimiques au Canada. « Le Canada est fier d'avoir joué un rôle de premier plan dans la négociation de la Convention, a déclaré M. Ouellet. Nous devons maintenant aller de l'avant, et adopter la loi de mise en oeuvre, de sorte que le Canada soit parmi les 65 premiers pays à ratifier la Convention afin qu'elle puisse entrer en vigueur. » La Convention sur les armes chimiques a été signée par le Canada et par plus de 130 autres États, à Paris, en janvier 1993. Il s'agit du premier traité multilatéral à abolir une catégorie complète d'armes dites « de destruction massive ». Aux termes de la Convention, non seulement toutes les armes chimiques et installations de production d'armes chimiques seront détruites sous contrôle international, mais encore toutes les activités des secteurs public et privé visées par les objectifs de la Convention seront assujetties à une surveillance internationale et, probablement, à une inspection.

**Visite à Ottawa du vice-président de l'Union européenne**

**Le 1<sup>er</sup> mai 1995, n° 81**

Le ministre du Commerce international, l'honorable Roy MacLaren, a annoncé que sir Leon Brittan, vice-président de l'Union européenne et commissaire chargé de la politique commerciale extérieure, effectuera une visite à Ottawa, le 2 mai, afin de discuter des moyens d'accroître nos relations bilatérales en matière de commerce et d'investissement. Après son séjour à Ottawa, sir Leon, accompagné de M. MacLaren, se rendra à la Réunion des ministres du commerce de la Quadrilatérale, qui se tiendra les 4 et 5 mai en Colombie-Britannique.